



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Joël BILLARD, Maire

MM, LAMY, BORDES, MOUTET, GOUSSARD, GIRAUD, Adjoints

MM BOISARD, NORMAND, GOURGUECHON, MARTINI, DUFER, PETIT, GILLET, MARTIN, RIVERAIN, GREVEL

ABSENTS EXCUSÉS

Madame Evelyne RAPP LEROY qui donne pouvoir à Madame Danielle BORDES

Madame Dominique FRICHOT qui donne pouvoir à Madame Sylvie GOUSSARD

Monsieur Patrick JEANNE qui donne pouvoir à Monsieur Patrick GOURGUECHON

Monsieur Jean-Christophe DOUSSET qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel LAMY

Monsieur Christian COCHELIN qui donne pouvoir à Madame Brigitte DUFER

Madame Agnès GUERIN qui donne pouvoir à Monsieur Joël BILLARD

Madame Valérie GALLOPIN qui donne pouvoir à Monsieur Fabien GILLET

Monsieur Alain MAGNE qui donne pouvoir à Madame Corinne RIVERAIN

ABSENTS

Monsieur Pascal LHOSTE

Monsieur Éric JUBERT

Monsieur Sylvain HACAULT

La séance est ouverte à 20 heures 30.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Fabien GILLET est élu secrétaire de séance.

À l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire indique qu'il faudra débattre et se prononcer sur les points suivants non-inscrits dans la convocation :

- Contrat avec la SACEM et la SPRE
- Acquisition et installation de Vidéoprojecteurs interactifs - choix du prestataire
- Acquisition d'une tablette pour la classe ULIS
- Modification de la délibération n°2017-007 du 18 janvier 2017 - Création de deux postes pour la gestion des bateaux électriques - saison 2017
- Demande de subventions pour l'acquisition de gilets pare-balles

Monsieur le Maire donne lecture de courriers de remerciements :

- du Cyclo Club Bonnevalais pour la mise à disposition de la salle des fêtes lors de la randonnée du Muguet
- du Collège Albert Sidoisne pour le prêt du car

Le compte-rendu de la séance du 13 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

1- ACQUISITION POUR L'EURO SYMBOLIQUE DES PARCELLES ZK541 ET ZK265 SISES RUE DE L'ORME - DÉSIGNATION DE L'ADJOINT EN CHARGE DE LA SIGNATURE DE L'ACTE ADMINISTRATIF

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE d'acquérir, pour l'euro symbolique, les parcelles ZK541 et ZK265 sises Rue de l'Orme, AUTORISE la signature de l'acte d'acquisition établi par acte administratif et Désigne Madame Évelyne RAPP LEROY pour ce faire.

2- CONVENTION RESTAURATION COLLECTIVE

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de groupement de commandes pour la restauration collective et AUTORISE le remboursement des frais de fonctionnement à la Communauté de Communes du Bonnevalais.

3- CONVENTION CARTES CARBURANT

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de groupement de commande pour les cartes carburant et AUTORISE le remboursement des frais de fonctionnement à la Communauté de Communes du Bonnevalais.

4- CONTRAT ORGUE DE L'ÉGLISE DE BONNEVAL

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative aux travaux de l'Orgue de l'Église avec la Manufacture d'Orgue J.J. Mounier. La dépense qui s'élève à 9 468,18 euros HT est inscrite au budget 2017.

5- CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de renouvellement avec la société Segilog pour une durée de trois ans. Le montant de la dépense qui s'élève à 6 300 euros HT par an pour la cession du droit d'utilisation des logiciels et 700 euros HT par an pour la maintenance et la formation est inscrit au budget 2017.

6- CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE la convention d'occupation du domaine public portant sur l'installation des terrasses devant les commerces bonnevalais.

7- DÉNOMINATION DU CHEMIN À L'ENTRÉE DU ROUVRE - COMMUNE DE BONNEVAL

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de dénommer le chemin à l'entrée du Rouvre « Chemin du Loir ».

8- AVENANT AU MARCHÉ « RENOUVELLEMENT DES COUCHES DE ROULEMENT »

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché « Renouvellement des couches de roulement » qui remplace le parking sis Rue des Écoles par la route de Marchémas. Le nouveau montant du marché est de 21 762,86 euros HT soit une augmentation de 9,83 %.

9- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU ROTARY CLUB DE CHÂTEAUDUN

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de verser une subvention exceptionnelle de 500 euros au Rotary Club de Châteaudun pour le financement d'un lève-personne pour le home des prés de Bonneval.

10- MODIFICATION DE L'INDICE BRUT TERMINAL

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de modifier, à la demande du Centre de Finances Publiques, la délibération n°2014-63 relative à l'indemnité de fonction des élus et de ne plus indiquer l'indice brut terminal qui évolue constamment.

11- INFORMATIONS DIVERSES CONCERNANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

Aucune information nouvelle à ce jour.

POINTS NON-INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR INITIAL

12- CONTRAT AVEC LA SACEM ET LA SPRE

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer un contrat avec la SACEM et la SPRE pour la diffusion de musique dans les rues les samedis, pendant la semaine commerciale ainsi que pendant les fêtes de fin d'année.

Par décision de la Commission Commerce et en accord avec l'UCIA, il a été entendu une prise en charge à hauteur de 50% par l'UCIA des frais engagés.

13- ACQUISITION ET INSTALLATION DE VIDÉOPROJECTEURS INTERACTIFS - CHOIX DU PRESTATAIRE

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de la société Eri Concept située 54 rue des Artisans - 28360 Morancez pour un montant de 9 600 euros TTC pour l'acquisition de trois vidéoprojecteurs interactifs pour l'école élémentaire « Le Petit Prince ».

14- ACQUISITION D'UNE TABLETTE POUR LA CLASSE ULIS - CHOIX DU PRESTATAIRE

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de la société Signal située 105 rue La Fayette - 75010 Paris pour un montant de 429 euros TTC pour l'acquisition d'une tablette pour la Classe ULIS de l'école élémentaire « Le Petit Prince ».

15- MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2017-007 DU 18 JANVIER 2017 - CRÉATION DE DEUX POSTES POUR LA GESTION DES BATEAUX ÉLECTRIQUES - SAISON 2017

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de modifier la délibération n°2017-007 du 18 janvier 2017 relative à la création de deux postes pour la gestion des bateaux électriques pour la saison 2017 comme suit : « DÉCIDE de créer deux postes en CAE, Contrat Avenir ou Saisonnier, à 35 heures par semaine d'avril à septembre 2017 ».

16- DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU FIPD POUR L'ACQUISITION DE GILETS PARE-BALLES

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du FIPD pour l'acquisition de deux gilets pare-balles.

Après signature des différents documents, la séance est levée à 21 heures 46.

Vu par nous, Monsieur BILLARD Joël, Maire de Bonneval, pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux dispositions de l'article 21 21 25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
J.BILLARD

